Extrait N° 14 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 29 SEPTEMBRE 2006

L'an deux mil six, le vingt neuf septembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 21 septembre 2006 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 17.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane - Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël - M RIVIERE Raphaël

Absents : M ABELARD Georges - M. HOARAU Alex –. Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric **(arrivé à 18 H 20)*** – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme SERMANDE Philomène a donné mandat à M. MONDON René - M. GRONDIN Jules a donné mandat à Mme BAILLIF Line- Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à M DENNEMONT Michel - Mme CADAS Virginie a donné mandat à M FRINGUE Mickaël

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. FERRERE Eric est arrivé lors de la discussion de la cinquième affaire**

& &
&

AFFAIRE N° 14 / Aménagement des VRD de la zone de l'ex-ferme
- **Approbation de l'APS**

Le Maire rappelle au conseil municipal que les études relatives aux voiries et réseaux divers de la zone de l'ex-ferme ont été confiées au groupement OMEGA, CREATEUR, ETRE et SEGC.

MAIRIE DES AVIRONS

…/…

L'avant-projet présenté intègre les travaux nécessaires à la viabilisation de l'ensemble de la zone avec la création d'une voie interne reliant la RD 11 et le Chemin n° 1.

Des terrassements importants, en déblais comme en remblais, et de nombreux murs de soutènement (en moyenne, hauteur supérieure à 3 mètres) sont prévus dans le but de réaliser des plates-formes pour les différentes parcelles.

L'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées, l'alimentation en eau potable, la desserte téléphonique, l'alimentation en énergie électrique et l'éclairage public de la zone sont intégrés au projet.

Sont également prévus des trottoirs, un re-calibrage du chemin n° 1 et l'implantation de deux giratoires (l'un au niveau de la RD 11, l'autre à la croisée du Chemin n° 1 et de la Rue Pierre Cadet).

A ce stade du projet, l'opération se chiffre à un coût de **5 433 265.28 € TTC.**

Compte tenu de l'importance des travaux, il sera probablement proposé une réalisation en deux tranches :

• en tranche ferme : la zone réservée aux équipements publics

• en tranche conditionnelle : la zone réservée à l'activité privée.

Les modalités de consultation arrêtées définitivement seront ultérieurement soumises à l'approbation du conseil.

Le conseil municipal est invité à :

=> approuver l'avant-projet sommaire de l'opération

=> autoriser la poursuite des études en ce sens.

Le Conseil Municipal, délibère et à l'unanimité :

- approuve l'avant-projet sommaire de l'opération tel que proposé

- autorise la poursuite des études en ce sens

Et les membres ont signé

Pour expédition conforme,

MAIRIE DES AVIRONS